

Fait du jour → Conseil général

La phrase

« Il faut démarginer le social, c'est l'affaire de toutes les politiques ». Jean-Louis Sanchez, délégué de l'Observatoire décentralisé de l'Action sociale.

Un chiffre

70 c'est en pourcentage, le temps qui était consacré au travail et au sommeil en 1900. Aujourd'hui, il est inférieur à 40 %.

Rendez-vous

La prochaine session du Conseil général se déroulera le lundi 25 février. Elle réunira, lors d'une rencontre partenariale, tous les acteurs du projet de territoire Nièvre 2012.

SOLIDARITÉ ■ Jean-Louis Sanchez a ouvert le chantier, hier, du futur projet social départemental

Les territoires, terreaux de la Fraternité

Prendre le temps de partager, se questionner. C'est ce que se sont accordés élus et travailleurs sociaux, hier, en matinée.

Philippe Dépalle
philippe.depalle@centrefrance.com

Le Conseil général veut son projet social territorial. Une volonté ambitieuse. Mais obligatoire pour le « mieux vivre ensemble » en Nièvre. Agents territoriaux et acteurs sociaux partenaires se sont donc retrouvés, hier matin, à l'Espace social grand ouest, à Nevers (*). Pour donner le coup d'envoi à ce projet dont un document de référence devrait voir le jour à la fin de cette année.

D'ici-là, de nombreuses autres heures de rencontres et de discussions seront nécessaires pour que cette politique inscrite dans le cadre de la stratégie de développement Nièvre 2012 voit le jour. « La réponse au problème social, explique le président Patrice Joly, ne passe pas uniquement par la prise en compte des individus. Elle passe aussi par le potentiel du territoire ». Les structures et les habitants qui y vivent.

Investir l'école

Pour lancer cette opération, le Conseil général a fait appel à Jean-Louis Sanchez, délégué général de l'Observatoire décentralisé de l'Action sociale (Odas). À charge pour lui, de donner les pistes de cette évolution souhaitée. Et souhaitable. Car ce qui était bon hier ne l'est plus aujourd'hui.

Dans les années soixante-dix, dans une « société homogène, l'Action sociale fonctionnait bien ». Elle était la réponse appropriée. Mais « la massification de la précarité économique » a



ENJEUX. Jean-Louis Sanchez (à d.), délégué de l'Observatoire décentralisé de l'Action sociale, ici avec le président Patrice Joly, a présenté, hier, les grandes lignes du tournant à prendre en matière d'action sociale. PHOTO FRÉD LONJON

changé la donne. « Notre environnement, note le délégué de l'Odas, n'est plus capable de fournir du travail et tout emploi est un emploi précaire ». Aujourd'hui, nous ne sommes plus en phase avec « cette société qui s'est construite autour du travail socialisant ». D'où la nécessité d'avoir une gestion différente de l'action sociale.

À une solidarité de droit (via les aides comme la CMU, le RSA, l'APA), « il faut ajouter une solidarité d'implication ». Passer d'une action réparatrice individuelle à une action où tous les citoyens peuvent avoir un rôle à jouer.

Jean-Louis Sanchez énonce un préalable : « Je ne vois pas com-

ment nous pourrions réussir cette action globale, si nous n'investissons pas l'école. Elle doit accueillir le travailleur social et nos aînés ». Idem en matière de politique de l'enfance : « Au près de chaque enfant accueilli, il faut la présence d'une personne bénévole et d'un travailleur social ».

Un repositionnement du travail social est également indispensable. Où l'administratif doit céder la place à l'initiative. Où les normes ne se déclinent plus à l'excès. Et où l'on sort du principe de précaution. Cela passe aussi par la formation.

Jean-Louis Sanchez parle aussi d'éthique. Il laisse à l'État la Liberté et l'Égalité, mais la Frater-

rité est « nécessairement une affaire locale ». Pour le délégué de l'Odas, seules les collectivités locales peuvent « redonner la confiance de vivre ensemble ».

Il distingue cependant zone rurale, qui doit être le champ de compétence d'un conseil général, et zone urbaine qui reste l'affaire des communes, avec le département en soutien.

Les propos de Jean-Louis Sanchez ont bien évidemment trouvé un écho favorable, hier, auprès des travailleurs sociaux. Avec, bien sûr, les réserves qui s'imposent entre intentions affichées et possibilités de les réaliser. ■

(*) Il y avait 138 agents du Conseil général et 30 représentants de structures sociales partenaires.

EN BREF

Musée Ligier : Une voiture de prestige. Une convention a été signée, hier, pour l'accueil d'un véhicule supplémentaire au sein du Musée Ligier du circuit de Nevers-Magny-Cours. Après celles annoncées d'un collectionneur suisse, c'est, cette fois, une Formule 1 Ligier JS 39 décorée par Hugo Pratt qui va être déposée par Jacques Lafitte. Pour mémoire, Hugo Pratt est le créateur, entre autres, de la célèbre série de bandes dessinées Corto Maltese.

Service d'ingénierie : de nouvelles conventions. Le Conseil général a mis en place un service d'ingénierie à destination des collectivités en matière de voirie, d'adduction d'eau potable et d'assainissement. Une convention formalise les engagements en matière de maîtrise d'œuvre et/ou d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Les élus, hier, ont validé 11 conventions avec les communes de Lormes, Ouroux-en-Morvan, Corbigny, Saint-Léger-des-Vignes et les syndicats intercommunaux de la Dragne, de Prémery et des Vaux du Beuvron.

Saint-Parize-le-Chatel : achat de la discothèque. Dans une logique de maîtrise foncière des terrains bordant le circuit de Nevers-Magny-Cours, le Conseil général a acheté pour 400.000 € la discothèque de Saint-Parize-le-Chatel. Pour le Conseil général, cette propriété d'un seul tenant de 38 560 m² qui jouxte le circuit présente « un intérêt certain » pour les besoins du futur Parc à thèmes. Dans un premier temps, elle pourrait être mise à la disposition de la SAEMS du Circuit, moyennant un avenant au contrat de louage. « C'est Constantin Rodriguez qui sera le disc jockey », a conclu sur le dossier Patrice Joly...

Ma cuisine pratique de saison

Une collection en 12 volumes pour réussir une cuisine facile et délicieuse au gré des saisons !

DECOUVREZ CETTE SEMAINE LE VOLUME CONSACRÉ À FÉVRIER

Chaque semaine un volume en exclusivité avec CentreFrance

4,95 € le volume

Actuellement chez votre marchand de journaux et sur CentreFrance boutique.

Transports scolaires : nouveaux critères

Les conseillers généraux se sont retrouvés en après-midi pour se prononcer sur une dizaine de dossiers (lire aussi *En Bref*). Ils ont notamment accepté les nouveaux critères qui seront utilisés pour les offres des marchés publics 2013/2014 en matière de transports scolaires. Les précédents critères dataient de 2006 et de récentes attributions, qui avaient échappé à des transporteurs locaux, avaient provoqué une polémique. Les nouvelles orientations devraient être plus favorables aux entreprises nivernaises.

Ces critères, annoncés comme « plus pertinents », sont basés sur : la prédominance du prix de service sur les autres critères, sur une attribution de points moins pénalisante pour un véhicule âgé de 1 à 3 ans, sur une simplification des critères techniques, et sur une dissociation des critères pour les véhicules de 9 places (entreprise de taxis) et les autocars.

« Ce serait bien de pouvoir faire un point dans un an, a noté Pascale de Mauraige (DVD), la présidente du Ran. Pour voir si ces nouveaux critères ont répondu à notre attente ». Le président Patrice Joly (PS) a souscrit à cette demande. Thierry Flandin (DVD) a invité les services du département à regarder les critères des départements de montagne qui semblent encore plus simples que ceux instaurés par la Nièvre. « Les systèmes les plus simples sont souvent les plus fiables », a-t-il argumenté.